

**Report to
Rapport au:**

**Ottawa Board of Health
Conseil de santé d'Ottawa
4 November 2019 / 4 novembre 2019**

**and Council
et au Conseil
6 November 2019 / 6 novembre 2019**

**Submitted on November 4, 2019
Soumis le 4 novembre 2019**

**Submitted by
Soumis par:
Dr./ D^{re} Vera Etches, Medical Officer of Health / Médecin chef en santé publique**

**Contact Person
Personne ressource:
Lou Flaborea, Manager, Performance & Corporate Services / Gestionnaire,
Rendement et services opérationnels
613-580-2424 ext./poste 21728, Lou.Flaborea@ottawa.ca**

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS2019-OPH-PCS-0007

**SUBJECT: 2020 DRAFT OPERATING BUDGET FOR THE OTTAWA BOARD OF
HEALTH**

**OBJET: BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2020 POUR LE
CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA**

REPORT RECOMMENDATIONS

**That, at its meeting of November 4, 2019, the Board of Health for the City of
Ottawa Health Unit:**

- 1. Receive and table the 2020 Draft Operating Budget for the Ottawa Board of
Health; and**

2. Direct staff to forward the 2020 Draft Operating Budget for the Ottawa Board of Health to Ottawa City Council on November 6, 2019, as part of the City Council's tabling of the City of Ottawa 2020 Draft Operating and Capital budget; and

That, at its meeting of December 9, 2019, the Board of Health for the City of Ottawa Health Unit:

3. Approve the 2020 Draft Operating Budget for the Ottawa Board of Health;
4. Upon the Board of Health's approval of the 2020 Draft Operating Budget for the Ottawa Board of Health, direct staff to forward the report to Ottawa City Council, for consideration on December 11, 2019 as part of the City Council's approval of the City of Ottawa 2020 Draft Operating and Capital budget; and
5. Upon approval of the 2020 Draft Operating Budget for the Ottawa Board of Health by the Board of Health and Ottawa City Council, direct the Medical Officer of Health (or delegate), on behalf of the Board of Health, to forward the 2020 Annual Service Plan and Budget Submission, to the Ontario Ministry of Health (OMOH) for consideration based on the approved 2020 Operating Budget for the Ottawa Board of Health.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que, lors de la réunion du 4 novembre 2019, le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la Ville d'Ottawa :

1. reçoive et dépose le Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa; et
2. demande au personnel de transmettre le Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa au Conseil municipal d'Ottawa lors du dépôt des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 de la Ville d'Ottawa le 6 novembre 2019; et

Que, lors de la réunion du 9 décembre 2019, le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la Ville d'Ottawa :

3. approuve le Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa;
4. demande au personnel, une fois le Budget provisoire de fonctionnement

pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa approuvé par le Conseil de santé, de transmettre le rapport au Conseil municipal d'Ottawa afin que ce dernier puisse l'examiner le 11 décembre 2019 dans le cadre de l'approbation, par le Conseil municipal, des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 de la Ville d'Ottawa; et

- 5. demande au personnel, une fois le Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa approuvé par le Conseil de santé et le Conseil municipal d'Ottawa, de transmettre ce budget approuvé au ministère de la Santé de l'Ontario (MSO) aux fins d'examen dans le cadre de la demande de subvention des programmes.**

CONTEXTE

Améliorer la santé et le bien-être publics

Par l'entremise de Santé publique Ottawa (SPO), le Conseil de santé d'Ottawa entend améliorer la santé et le bien-être des résidents d'Ottawa, répondre à leurs besoins en santé et promouvoir leur santé et leur bien-être, en veillant à l'efficacité des programmes et des services de santé publique offerts. Les fonctions essentielles du Bureau de santé publique portent sur l'évaluation de la santé de la population, la surveillance, la promotion de la santé, la prévention des maladies et des blessures, la protection de la santé, ainsi que la préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence.

Le budget de fonctionnement proposé pour le Conseil de santé d'Ottawa tient compte des priorités budgétaires de 2020, qui visent à répondre aux besoins de la collectivité, à promouvoir les [orientations stratégiques](#) de SPO et à surveiller les programmes et les résultats des services afin de comptabiliser et de maximiser le financement actuellement versé à SPO par les principaux organismes qui assurent son financement, soit le gouvernement de l'Ontario et la Ville d'Ottawa. Ce budget a été élaboré pour veiller à ce que SPO respecte les exigences du gouvernement provincial conformément aux modalités exposées dans les Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation, aux Exigences organisationnelles et à l'entente de financement et de responsabilisation en santé publique de 2019.

Assurer un budget viable et équilibré

Au même titre que les autres bureaux de santé publique locaux et que les organismes de l'administration municipale et du gouvernement provincial, SPO exerce ses activités dans un environnement comportant des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes, puisque les besoins en santé de la population évoluent plus rapidement que les enveloppes de financement. Afin de s'adapter à l'accroissement constant des impératifs dans le domaine des services et aux déficits de financement et pour s'améliorer continuellement, SPO a mis en œuvre des examens administratifs et opérationnels périodiques, ainsi qu'un plan pluriannuel d'amélioration de la qualité afin d'élaborer le budget de 2020.

Modernisation de la santé publique

En publiant son budget de 2019, le gouvernement provincial a annoncé qu'il s'engageait à « moderniser les services de santé publique » en instituant 10 bureaux régionaux de santé publique et 10 nouveaux conseils régionaux de la santé, tous dotés du même modèle de gouvernance, afin de remplacer 35 bureaux locaux de santé publique et leur conseil de santé et de réduire d'environ 200 millions de dollars la part du gouvernement provincial dans le financement de la santé publique. En raison des premiers commentaires réunis dans la foulée du communiqué publié à l'origine, le gouvernement provincial a décidé de tenir d'autres consultations auprès de groupes de travail techniques et de nommer un expert-conseil municipal, M. Jim Pine, pour tenir une plus vaste consultation auprès des partenaires dans le domaine de la santé publique et des municipalités afin d'éclairer les mesures à prendre pour renforcer le secteur de la santé publique. Ces consultations devraient se tenir dans un proche avenir.

En bref : le budget de 2019

En s'attendant à la possibilité d'une hausse de 0 % du financement versé par le gouvernement provincial en 2019, ce qui a été confirmé en août 2019, et à l'obligation d'adopter un budget équilibré, SPO a procédé à des examens des volets administratifs et opérationnels de ses programmes, a travaillé avec le personnel et les partenaires pour recenser des solutions nouvelles et innovantes dans la prestation des services et a attribué des priorités aux impératifs des programmes et de la collectivité. Les résultats définitifs pour la fin de l'année seront communiqués au Conseil de santé au premier trimestre de 2020; toutefois, les projections budgétaires portent sur un budget équilibré.

SPO a aussi continué à investir dans la vaccination, dans la réaction à la légalisation du cannabis du point de vue de la promotion de la santé et de l'exécution de la loi et des règlements, dans les services supervisés de consommation, dans la mise sur pied du Réseau de prévention des méfaits du jeu d'Ottawa et dans la mise en œuvre du plan de Réconcili-ACTION de SPO, dont le programme de formation des compétences culturelles autochtones dans le domaine de la sécurité dans l'ensemble de l'organisme. Les mesures adoptées pour réagir aux situations d'urgence et l'amélioration des interventions, par exemple pendant les inondations du printemps, ainsi que les interventions menées pour prévenir et maîtriser les infections faisaient aussi partie des impératifs budgétaires.

En plus de se préparer à gérer l'incertitude des niveaux de financement du gouvernement provincial, Santé publique doit tenir compte du deuxième risque en importance, soit l'obligation de moderniser ses systèmes de technologie de l'information. La mise au point du système de dossiers électroniques de la santé publique (DESP), pour améliorer la mobilisation des clients et les services offerts, a continué de progresser en 2019. En plus d'améliorer le service et de permettre de mesurer les résultats, le système de DESP devrait aussi permettre à l'organisme de réaliser des économies dans les prochaines années.

ANALYSE

Budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020

SPO a préparé des estimations pour le Budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020 de concert avec la Direction générale des services des finances de la Ville et conformément aux directives de la Ville pour l'élaboration des budgets de 2020, selon les modalités exposées dans le document [Orientation, calendrier et processus de consultation proposés pour le budget de 2020](#).

Pour 2020, SPO dépose un budget provisoire équilibré de 73,7 millions de dollars, qui comprend les recettes provinciales de 47,5 millions de dollars, la contribution de 22,9 millions de dollars de la Ville d'Ottawa et d'autres sources de revenus totalisant 3,3 millions de dollars.

Le budget porte sur les besoins permanents et émergents pour 2020, à savoir les redressements au titre du coût de la vie et des avantages sociaux déterminés par les conventions collectives, les coûts de l'élaboration et de la mise en œuvre des dossiers électroniques de la santé publique, les dépenses se rapportant à la mise en œuvre de la loi et des règlements sur le cannabis, la programmation des soins de santé des

communautés autochtones et le nouveau Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés.

Le budget de 2020 est établi selon une approche équilibrée, d'après l'information la plus récente fournie par le ministère et par la Ville et selon les hypothèses suivantes :

- financement réparti à raison de 70 % pour le ministère et de 30 % pour la Ville dans le cadre des programmes à coûts partagés et des programmes connexes, à l'exception du Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés, de la Programmation des soins de santé des communautés autochtones, de l'Initiative de rémunération de la médecin-chef en santé publique et du médecin adjoint en santé publique, du Programme du Bureau d'information sur le sida et du programme Bébés en santé, enfants en santé, qui seront tous financés intégralement par le gouvernement provincial;
- les coûts de financement des programmes de la Ville, qui sont de l'ordre de 9 M\$, sont pris en compte dans le calcul de la formule de partage des coûts;
- le financement apporté par le gouvernement provincial pour les programmes existants ne changera pas par rapport aux niveaux de 2019;
- la Ville apportera une contribution supplémentaire de 475 k\$;
- toutes les nouvelles initiatives de croissance présentées sont financées à 100 % par le gouvernement provincial;
- des économies de 1,355 M\$ seront réalisées dans les programmes et dans l'administration à même le budget de SPO grâce aux améliorations apportées aux processus et aux achats, par exemple grâce à des prix concurrentiels dans les contrats arrivant à expiration, en mettant en œuvre des modules électroniques pour les programmes d'éducation auparavant assurés en personne et en réduisant les services professionnels, la publicité et les fournitures dans le cadre des programmes.

Dans ces hypothèses budgétaires, surtout en ce qui a trait à la réalisation des économies dans les programmes, SPO a procédé à l'examen de tous les programmes existants afin de dégager des économies pour équilibrer le budget. On a invité les employés, à tous les échelons hiérarchiques, à donner leur avis sous différentes formes. Les idées ont ensuite été évaluées et les décisions ont été prises d'après le plan stratégique de SPO et les principes directeurs suivants :

- réduire les incidences négatives sur la santé du public et des populations vulnérables;
- mettre l'accent sur les besoins locaux d'Ottawa et sur les fonctions exceptionnelles offertes exclusivement par SPO et protéger les ressources consacrées aux orientations et aux objectifs du plan stratégique;
- miser sur les programmes et les services qui sont étayés par des éléments de preuve probants et qui sont économiques, tout en s'engageant à évaluer et à surveiller les changements dans les cas où il n'y a pas suffisamment d'éléments de preuve probants sur la meilleure ligne de conduite à tenir;
- réduire le plus possible l'incidence sur l'expérience des clients et des citoyens dans l'interaction avec SPO;
- réduire le plus possible l'incidence sur les employés, sur le rendement et sur la culture de la sécurité;
- examiner les activités administratives et faire davantage appel à la technologie, notamment les dossiers électroniques de la santé publique.

Les idées et les options dont il a été tenu compte dans ce budget provisoire témoignent de l'orientation adoptée par la direction, qui souhaite améliorer continuellement la santé publique et optimiser les ressources financières investies, tout en limitant les incidences sur la santé et le bien-être des résidents et des visiteurs d'Ottawa, en remaniant les services offerts.

SPO continuera de travailler de concert avec les partenaires provinciaux afin de cerner les secteurs dans lesquels il faut renforcer l'incidence des ressources investies dans le système de la santé publique dans toute la province, en réduisant les recoupements et en faisant fructifier les différents centres d'expertise.

En outre, au fil du temps, SPO fera valoir la nécessité d'accroître le financement consacré aux initiatives de la santé publique, puisque les impératifs dictés par la croissance démographique et par l'importance d'investir dans la prévention dans le système des soins de santé justifient un accroissement des recettes.

INCIDENCES SUR LES ZONES RURALES

Il n'y a aucune incidence sur les zones rurales relativement à ce rapport.

CONSULTATION

Lorsqu'on aura déposé de budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020 à la réunion du Conseil de santé d'Ottawa du 4 novembre 2019, le rapport du budget sera déposé à la séance du Conseil municipal le 6 novembre 2019. Le Conseil de santé se penchera sur le budget pour l'approuver à sa réunion du 9 décembre 2019 et le soumettra au Conseil municipal le 11 décembre 2019 dans le cadre du processus budgétaire de 2020.

Nous décrivons ci-après le processus pour l'étude du budget du Conseil de santé; le lecteur peut consulter le site Ottawa.ca pour de plus amples renseignements sur le processus de consultation communautaire de la Ville.

Tableau 1 : Processus de l'étude du budget du Conseil de santé

Processus budgétaire	Date du processus budgétaire
Dépôt et présentation, à la réunion du Conseil de santé, du budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020	Le 4 novembre 2019
Vaste diffusion du budget provisoire sur le site Web et sur les réseaux sociaux, afin de permettre aux intéressés de le commenter en ligne et directement	Du 4 novembre au 9 décembre 2019
Dépôt, auprès du Conseil municipal d'Ottawa, du budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020, dont les budgets des conseils et des directions générales de la Ville	Le 4 novembre 2019
Délégations publiques et approbation du budget de fonctionnement du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020	Le 9 décembre 2019
Approbation, au Conseil municipal d'Ottawa, du Budget de fonctionnement et d'immobilisations définitif de la Ville pour 2020, ainsi que des budgets des conseils et des directions générales de la Ville	Le 11 décembre 2019

Les résidents peuvent aussi commenter le budget provisoire par courriel (budgetsante@ottawa.ca), sur Twitter (@ottawasante, en se servant du mot-dièse #OttSanteBudget2020), sur Facebook (www.facebook.com/ottawasante) ou en appelant Santé publique Ottawa sur son infoligne (613-580-6744), du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Les résidents sont également invités à assister, le 9 décembre 2019 à 17 h pour faire des commentaires, à la réunion du Conseil de santé d'Ottawa.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a aucune répercussion juridique dans la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il n'y a aucune répercussion sur la gestion des risques relativement à ce rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières sont exposées dans le rapport.

INCIDENCES SUR L'ACCESSIBILITÉ

Il n'y a aucune incidence sur l'accessibilité relativement à ce rapport.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE 1 – 2020 – Budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020 – français

PIÈCE 1 – Draft Operating Budget for the Ottawa Board of Health – anglais

SUITE À DONNER

Le Conseil de santé d'Ottawa étudiera pour l'approuver, à sa réunion du 9 décembre 2019, le Budget de fonctionnement provisoire du Conseil de santé d'Ottawa pour 2020. Le personnel de la Ville transmettra le rapport au Conseil municipal d'Ottawa pour étude, dans le cadre du processus budgétaire du Conseil municipal pour 2020, ainsi qu'au ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour étude dans le cadre du Plan de services annuel et du processus de demande de présentation budgétaire.